

Article 1 - Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

Article 2 - Confidentialité

Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers.

Article 3 - Formation du contrat

Lorsqu'un devis ou un tarif est établi par nous, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

Article 4 - Annulation de commande

Toute commande acceptée et confirmée par nous ou tout programme de livraison convenu, ne peut être rétracté par l'acheteur, sauf à indemniser notre part.

Article 5 - Petites pièces ou commandes sur mesure

Nous nous réservons la possibilité de livrer des pièces dans la limite de plus ou moins 10 % de la commande lorsque celle-ci comporte des fabrications sur mesure.

Article 6 - Livraisons, transport

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans nos usines ou magasins. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre part.

Article 7 - Spécifications techniques

Les spécifications techniques de nos catalogues et fiches techniques sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modifications sans préavis.

Article 8 - Réserve de propriété

8.1 - Principe

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement.

8.2 - Autorisation de revendre

En cas de revente, l'acheteur s'engage à avertir immédiatement le vendeur pour lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur le bien.

8.3 - Autorisation de transformer

L'acheteur est autorisé dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement à transformer la marchandise livrée. En cas de transformation, l'acheteur

Article 9 - Prix

9.1 - Prix - Conditions de paiement

Aucune livraison ne peut être inférieure à 40 € hors taxes. Le prix est stipulé hors taxes et sera payable comptant à notre siège social sauf disposition particulière

9.2 - Sanction du retard de paiement.

Pénalités A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des

Article 10 - Garantie

10.1 - Conditions d'application de la garantie conventionnelle

Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions

- si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur ;
- si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien, effectuée sans autorisation ;
- si le fonctionnement défectueux provient d'un mauvais choix de l'acheteur pour l'utilisation envisagée ;
- si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur ;
- si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

10.2 - Exécution de la garantie

Au titre de la garantie, le vendeur réparera ou remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques. Cette garantie ne

10.3 - Limitation de responsabilité

De convention expresse entre les parties, la responsabilité du vendeur résultant d'un vice de fonctionnement du bien livré est limitée aux dispositions prévues

Article 11 - Clause résolutoire de plein droit

En cas d'inexécution de ses obligations par l'acheteur, le présent contrat sera résolu de plein droit au profit du vendeur sans préjudice des dommages-intérêts

Article 12 - Règlement des litiges et Clause attributive de compétence territoriale

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut l'accord amiable de la compétence

